

INTERVENTION DE L'UFFA-CFDT LORS DU « RENDEZ-VOUS SALARIAL » DU 25 JUIN 2009

Monsieur le Ministre,

A l'évidence, ce rendez-vous salarial n'est pas à la hauteur des revendications que la CFDT porte pour les agents de la Fonction publique. Autant dire qu'il n'en fait aucun cas ! Pas plus qu'il ne fait cas de l'expression forte des agents eux-mêmes, celle qui s'est traduite au cours des derniers mois dans des manifestations d'une ampleur incontestable. Peut être parce qu'il s'agit d'un rendez-vous - objet syndicalement difficile à identifier - là où nous voudrions une négociation - celle là même dont vous rappelez qu'elle figure explicitement dans le volet méthode des accords de février 2008.

Désaccord sur la méthode et désaccord sur les mesures :

Le point, dont nous persistons à dire qu'il est une référence incontournable car synonyme d'augmentation générale pour tous les personnels, augmentera cette année de 0,5 % en juillet et de 0,3 % en octobre, un engagement pris en 2008 et que nous avons dénoncé alors car totalement inadapté aux tendances de l'inflation. Du fait de la crise, le contexte économique a changé et nous ne le nions pas. Mais peut-on parler de politique salariale quand on renvoie à la seule baisse du niveau de l'inflation le soin d'assurer la progression des salaires ? Et quand on continue à tabler sur l'effet crise pour proposer 0,5 % en juillet 2010 ?

Nous refusons ces mesures minimalistes cette année comme nous les avons refusées l'an passé !

Le SMIC augmentera en juillet de 1,25 %, percutant les plus bas indices de la Fonction publique. Il y a des mesures d'alignement à prendre, entendez-vous les prendre ? Ou préférez-vous donner à savoir qu'il y a dans la Fonction publique des agents pénalisés par l'augmentation du salaire minimum interprofessionnel ?

La CFDT, signataire des accords de février 2008, vous a dit sa déception à l'issue des négociations sur la revalorisation indiciaire des grilles du B : sur l'amplitude indiciaire, sur l'allongement de la durée des carrières, sur la différenciation entre l'entrée à bac et l'entrée à bac +2 . Le début des travaux sur le A est prévu pour début juillet et nos attentes, celles des personnels que nous représentons, sont criantes. Penser les carrières dans la durée et dans l'attractivité était une des pistes de réflexion de la conférence sur le pouvoir d'achat. Faudra-t-il encore une fois n'y voir qu'une formule de style ? Nos collègues s'impatientent et nous vous demandons instamment de mesurer les conséquences de leur mécontentement.

En ce qui concerne la politique indemnitaire, la CFDT s'est toujours attachée à défendre le principe de transparence et d'harmonisation des régimes. Et elle rappelle que l'indemnitaire ne saurait être l'unique outil de la politique salariale a fortiori quand il s'agit de la reconnaissance du seul « mérite » individuel. Où en sommes-nous aujourd'hui des chantiers en cours sur le supplément familial de traitement, sur l'indemnité de résidence, sur la NBI ?

La CFDT revendique des mesures collectives de soutien du pouvoir d'achat : une protection sociale complémentaire obligatoire avec un fort taux de participation de l'employeur, une prise en charge des frais de transport domicile-travail avec participation accrue de l'employeur et la prise en compte de modes de transport alternatifs. Et elle veut que ces dossiers soient mis sur la table dans la Fonction publique comme ils le sont dans le secteur privé.

En matière de politique sociale, la CFDT - en accord avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives à la Fonction publique - a dénoncé la suppression de l'aide ménagère à domicile, une mesure discriminatoire pour nos collègues retraités, et demandé la création de prestations nouvelles adaptées aux évolutions de la société : la prestation études mobilité, pour tenir compte de l'allongement du niveau des études et de la mobilité accrue des étudiants, la mise en œuvre de titres repas pour les agents n'ayant pas accès à la restauration collective, l'extension du CESU ...

Les propositions que vous nous faites aujourd'hui ne répondent pas aux préoccupations des agents et c'est pourtant dans cette urgence là qu'il faudrait se situer pour tenir les promesses faites aux personnels d'une meilleure reconnaissance de leur valeur professionnelle.

Dans la suite des discussions de ce rendez-vous, l'UFFA-CFDT est réintervenue pour rappeler une revendication que nous avons déjà portée et qui porte sur la Gipa, dispositif dont nous pensons qu'il révèle l'indispensable travail de refonte des grilles indiciaires. La CFDT a réitéré sa demande de la voir appliquée y compris aux agents de catégorie B qui sont sur des emplois fonctionnels. Ceci n'est pas un motif suffisant pour les exclure de ce dispositif, et leur perte de pouvoir d'achat sur leur traitement indiciaire doit être compensée comme elle l'est pour les autres agents. Cette demande a reçu une réponse favorable du ministre.